

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

JOURNAL D'ÉDUCATION ET D'INSTRUCTION

PARAISANT LE 1er ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, LES VACANCES EXCEPTÉES

J.-B. CLOUTIER, Rédacteur-propriétaire.

Prix de l'abonnement : UN DOLLAR par an, invariablement payable d'avance.

Toute correspondance, réclamation, etc., concernant la rédaction devra être adressée à J.-B. CLOUTIER, professeur à l'école normale Laval; celles concernant l'administration, à A. CÔTÉ et C^o éditeurs-imprimeurs, Québec.

SUMMAIRE.—PARTIE OFFICIELLE: Nominations d'inspecteur et de commissaires d'écoles et délimitation de municipalités scolaires.—PÉDAGOGIE: Vertus que l'instituteur doit faire acquérir à ses élèves, par F. Lienard.—Les femmes et l'instruction, par A. D. De Celles.—PARTIE PRATIQUE: I, Devoir à mettre au féminin.—II, Dictées, La ferme et ses environs—Explications.—III, Questions et explications de la dictée du n^o précédent—Arithmétique, problèmes.—Toisé—Algèbre.—Divens: Lettre de Nazareth en Galilée, (suite et fin).—Leçon de choses, Le carbone.—Poésie: Conseil d'un absent.—Aronce.

Comté de Kamouraska, Saint-Onésime.—M. Pierre Chouinard, en remplacement de M. Jérémie Beaulieu, qui a laissé définitivement la municipalité.

Comté de Bonaventure, Matapédia.—MM. R. O. Stiles, James Adams, Thomas Bell, Andrew Alford et Alexander McDonald, vu qu'il n'y a pas eu d'élection depuis 1878.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Avis de demande d'annexion et de délimitation de municipalité scolaire en vertu de la 5^{me} sect., 41 Vict., ch. 6.

Detacher de la municipalité scolaire du village de Laprairie, la Côte dite Saint-Jean ou la Borgnesse et la Côte dite Saint-Joseph ou Grande Coulée, et les annexer à la municipalité scolaire de la paroisse de Laprairie, la dite annexion devant prendre force et effet le 30 juin prochain.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

AVIS.

Attendu que les syndics des écoles dissidentes de la municipalité de la Pointe-aux-Trembles, dans le comté d'Hochelaga, ont laissé passer une année sans avoir d'école dans leur dite municipalité, qu'ils ne mettent pas la loi scolaire à exécution, et ne prennent aucune mesure pour avoir des écoles, conformément à la loi; en conséquence,

Partie officielle

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Nomination d'un Inspecteur d'Écoles.

Il a plu à Son Honneur le lieutenant-gouverneur par un ordre en conseil, en date du 23 février dernier, (1882), de nommer M. Pierre Joseph Ruel, inspecteur d'écoles, en remplacement de M. J. W. Alexander, dont la commission a été révoquée.

Le district scolaire de M. P. J. Ruel, comprendra partie des comtés de Bagot, Brome, Missisquoi, Shefford et Stanstead, (écoles catholiques.)

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Nominations de Commissaires d'Écoles.

Il a plu à Son Honneur le lieutenant-gouverneur par un ordre en conseil, en date du 1er mars courant, (1882), faire les nominations de commissaires d'écoles suivantes, savoir :